# **BAIL COMMERCIAL ENTRE PARTICULIER ET ENTREPRISE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :
Le Bailleur (Particulier) :
Nom, Prénom :
Adresse complète :
Téléphone :
Le Preneur (Entreprise) :
Dénomination sociale :
Forme juridique :
Adresse du siège social :
Représentée par (Nom, Prénom, Fonction) :
ARTICLE 1 : OBJET DU BAIL
Le bailleur loue au preneur, qui accepte, les locaux à usage commercial situés à l'adresse suivante :  Ces locaux sont destinés
exclusivement à l'exploitation commerciale de l'entreprise du preneur.
ARTICLE 2 : DURÉE DU BAIL
Le présent bail est consenti pour une durée de neuf (9) ans à compter de la date de prise d'effet effective indiquée ci-dessous. Le bail peut être renouvelé ou résilié conformément aux dispositions légales en vigueur.
Date de prise d'effet :
ARTICLE 3 : LOYER ET CHARGES
Le loyer annuel est fixé àeuros, payable en douze mensualités égales de
euros chacune, à terme échu, le 5 de chaque mois. Les charges locatives et taxes
afférentes aux locaux loués sont à la charge du preneur.
ARTICLE 4 : DÉPÔT DE GARANTIE
Un dépôt de garantie d'un montant équivalent à euros est versé par le preneur au
bailleur à la signature du présent bail. Ce dépôt sera restitué au preneur dans un délai maximum d'un mois
après la restitution des locaux, déduction faite des sommes restant dues ou des réparations locatives.

## **ARTICLE 5 : ÉTAT DES LIEUX**

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés et lors de la restitution des locaux. Il sera annexé au présent bail.

**ARTICLE 6: ENTRETIEN ET RÉPARATIONS** 

Le preneur s'engage à entretenir les locaux loués en bon état et à effectuer toutes les réparations locative	es.
Le bailleur reste responsable des grosses réparations définies par l'article 606 du Code civil.	

#### **ARTICLE 7: CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession du bail ou sous-location est formellement interdite sans l'accord écrit préalable du bailleur.

### **ARTICLE 8: RÉSILIATION**

Le présent bail peut être résilié par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues par la loi. Le preneur bénéficie du droit de résiliation triennale, avec un préavis de six mois.

ARTICLE 9 : CLAUSES PARTICULIÈRES		
		_
Le Bailleur (Particulier)	Le Preneur (Entreprise)	
Le Bamear (i artisaner)	Lo i renear (Entreprise)	
Nom, prénom :	Dénomination sociale :	_
Signature :	Signature :	
Date :	Date:	

# Source originale de ce document :

https://lettre-modeles.com/bail-entre-particulier-et-entreprise/

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d?autres modèles à jour sur :

https://lettre-modeles.com

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique. Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.